


DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 1

Votants : 15

Date de la convocation : 4 octobre 2024

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

N° 2024-10-15-002

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 21 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Ayant donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
**PROJET D'INSTALLATION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE PARKING DES
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Madame la Présidente rappelle :

Lors de la séance du Comité Syndical du 7 mars 2024, le projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking des enseignants de l'école maternelle avait été débattu.

Pour rappel, une ombrière d'une puissance de 25 kWc pourrait être installée et raccordée à l'école maternelle et aux locaux de la MJC.

Le financement de ce projet est porté par le SDEHG, mais une part reste à charge de la collectivité.

Etant donné que le SIVOM ne peut pas être membre du SDEHG, il ne peut donc pas financer la part de l'investissement. C'est pourquoi, le projet serait porté par la mairie de Rieumes.

Deux modes de financement avaient été proposés :

- Soit le SDEHG supportait l'emprunt et le SIVOM, via une convention avec la mairie, remboursait le SDEHG pour une contribution de 6 100 euros par an sur 20 ans, soit un investissement total de 122 000.00 euros.
- Soit le SIVOM, toujours via une convention avec la mairie, finançait sur ses fonds propres la somme de 67 000 euros en un seul et unique versement au SDEHG.

En contrepartie, le SIVOM réalisait les économies suivantes :

- 850 € de revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière ;
- 4 680 € d'économie sur la facture d'électricité de l'école : cette économie est basée sur la tarification actuelle de l'électricité mais est susceptible de varier avec l'augmentation ou la diminution du coût de l'électricité dans le futur ;
- 890 € d'économie sur la facture d'électricité de la MJC : cette économie est basée sur la tarification actuelle de l'électricité mais est susceptible de varier avec l'augmentation ou la diminution du coût de l'électricité dans le futur ;
- 5 290 € de prime d'autoconsommation répartie de la façon suivante : 80 % du montant la première année puis 5 % par an pendant 4 ans.

Afin de pouvoir mener à bien une réflexion, l'étude de faisabilité avait été envoyée aux élus. A la suite de quoi, ces derniers avaient décidé de ne pas donner une suite favorable à ce projet car il n'était pas rentable au vu des économies réalisés.

Récemment, nous avons reçu un mail du SDEHG nous informant que, suite à l'ouverture des plis du marché, le coût s'avère être moindre et rapporté à la somme de 47 000 €. Ce qui induit les changements suivants dans le plan de financement si le SDEHG supporte l'emprunt :

Dépenses :

- Annuités : 4 600 € la première année, soit 92 000.00 €
- Taxes d'utilisation du réseau public : 150 €/an

Recettes :

- Economies de l'école : 4 680 €/an
- Economies de la MJC : 890 €/an
- Recettes de revente du surplus : 850 €/an
- Prime à l'autoconsommation : 5 200 € une fois

Le SIVOM peut également financer sur ses fonds propres l'investissement de 47 000 euros.

D'après ces nouvelles données, le projet parait donc plus rentable.

Madame la Présidente propose donc aux élus du Comité Syndical de prendre une décision définitive quant à la suite à donner à ce dossier de façon à en faire part, dans les meilleurs délais, à la commune de Rieumes, seule interlocutrice du SDEHG. Il conviendra également de décider du mode de financement.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Madame la Présidente de poursuivre le projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking des enseignants de l'école maternelle.
- **Valide** le principe que le SDEHG supporte l'emprunt et que le SIVOM, via une convention avec la mairie de Rieumes, rembourse le syndicat départemental à hauteur de 4 600.00 euros par an pendant 20 ans, soit un investissement total de 92 000.00 euros.
- **Mandate** Madame la Présidente pour informer le Conseil Municipal de la commune de Rieumes de la présente délibération et pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2024

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

